

Communiqué de presse

L'ONSSA réexamine les autorisations de mise sur le marché national des pesticides à usage agricole à base de « Chlorpyrifos »

L'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) soumettra les résultats de l'évaluation de la matière active « Chlorpyrifos » à la commission nationale des pesticides à usage agricole qui statuera, lors de sa réunion prévue en juillet prochain, sur le devenir de cette matière active au niveau national.

Il est à préciser que l'ONSSA avait déjà initié le processus de réexamen de cette matière active et en a informé les sociétés détentrices des homologations et ce conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur.

Ce réexamen fait suite aux nouvelles données scientifiques sur cette substance ayant abouti récemment à son interdiction par l'Union Européenne. Bien que cette dernière ait maintenu les limites maximales des résidus (LMR) prédéfinies de cette matière active sur les denrées alimentaires à leurs niveaux actuels, elles passeront à la limite de quantification pour tous les produits alimentaires dès octobre 2020.

Le réexamen du « Chlorpyrifos » au Maroc conduira soit au retrait définitif de l'homologation des pesticides contenant cette substance ou, le cas échéant, à la restriction à des usages très limités et réglementés.

Il est à souligner que les pesticides agricoles à base de « Chlorpyrifos » restent autorisés dans plusieurs pays à travers le monde.

À noter que l'ONSSA, dans le cadre de la commission nationale des pesticides à usage agricole, procède régulièrement au réexamen des matières

actives qui entrent dans la composition des pesticides à usage agricole, et ce afin de renforcer la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom